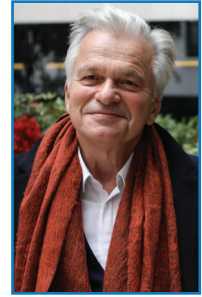


ACTES DE L'INSTITUT PALLADIO POUR UNE CIVILISATION URBAINE : LES DÉFIS DE L'ESPACE PUBLIC



© Franck Ryckewaert

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU CYCLE 2022

par Pierre Ducret
Directeur,
Institut Palladio

Le choix de l'espace public et de son rôle dans la civilisation urbaine comme fil rouge du cycle de séminaires de l'Institut Palladio en 2022 confirme que le sujet auquel s'attache l'Institut, comme la Fondation qui l'a créé, est bien la ville de demain dans toutes ses dimensions. Les entreprises mécènes de la Fondation Palladio, dont les auditeurs du cycle sont pour la plupart de jeunes dirigeants, sont avant tout des acteurs de l'immobilier. Mais ils ont conscience que leur activité et leur production se déploient majoritairement dans un milieu complexe et mouvant, la ville, qui ne peut se réduire aux objets construits. Le parcours du cycle 2022 a donc consisté en une exploration des différentes facettes de l'espace public, non réductibles à ses formes, à l'urbanisme ou au génie urbain. Que désigne en effet le terme d'espace public ?

Les espaces publics urbains ne peuvent se réduire à leur définition matérielle

Pour les professionnels de la ville comme pour ses habitants, les espaces publics regroupent la voirie urbaine – chaussées, trottoirs et leurs caniveaux, places – les espaces verts – parcs, jardins, plantations – les berges et les plages, ainsi que les multiples mobiliers et objets qui les occupent et parfois les encombrant.

En 2020, le brusque confinement planétaire nous a fait prendre conscience de la valeur considérable de ces espaces. Le trottoir en bas de l'immeuble, tous les espaces libres à cinq minutes à pied du logement sont apparus pour ce qu'ils sont : un indispensable prolongement et même une composante de l'habitat ainsi que les salles d'attente des commerces de proximité. Leur prompt appropriation par les

espèces sauvages, du fait de l'interruption de la présence humaine, les a réenchantés. Il a fallu aussi, dans l'urgence, les adapter aux exigences de distanciation et à celles de la médecine de



© Iconicdesignparis.fr

masse (certains parkings ont été transformés en extensions des hôpitaux). La crise sanitaire a enfin été l'occasion de développer de façon spectaculaire un urbanisme opportuniste ou transitoire – terrasses, coronapistes – plébiscité par les populations qui aura servi d'accélérateur à des transformations pérennes.

La crise a montré que la valeur de ces actifs matériels des villes dépend de leurs multiples usages, parfois en conflit, évolutifs et (heureusement) pas toujours prévisibles ou planifiables. Ce sont les usages qui font des espaces publics une image du corps social : « *Different people using the same place* ».

Dans la ville contemporaine, ces usages sont de surcroît associés aux deux principes de libre accès pour tous et de gratuité qui sont devenus des valeurs essentielles. Le « droit à la ville »¹ est un droit aux espaces publics.

Les espaces publics ne peuvent pas non plus être considérés sans tenir compte de l'imaginaire collectif, historique et poétique qui s'attache à eux. Leur dimension symbolique est aux moins aussi prégnante que les matériaux avec lesquels ils sont fabriqués. Ce sont des lieux de mémoire dont la trame résiste mieux aux crises, aux catastrophes, aux guerres mêmes, en un mot au temps qui passe que le bâti lui-même.

Accentuant encore cette dimension immatérielle, la révolution digitale ajoute aux espaces publics de la ville contemporaine une couche informationnelle qui les structure, en enrichit les usages tout autant qu'elle les perturbe et peut les menacer. « L'espace public » est enfin une métaphore présente dans le discours politique commun. La définition savante qu'en a donné Jurgen Habermas pour l'ériger, dans la lignée de Rousseau et de Kant, en fondement de la démocratie, est entrée dans les représentations politiques collectives : l'espace public est l'ensemble des structures et protocoles qui permettent d'instituer au sein d'une population un débat libre, non

dirigé par l'État, dans lequel s'expriment et mûrissent des positions contradictoires sur les questions liées à l'organisation de la société. Il se confond avec l'usage public de leur raison par les citoyens. L'existence d'une presse libre en est la condition indispensable. L'explosion des moyens de communication depuis le début du XXI^e siècle et notamment l'irruption des réseaux sociaux en transforme profondément les modalités, pour le meilleur et pour le pire.

Il est impossible de parler des espaces publics urbains sans avoir à l'esprit leur dimension politique

Notre imaginaire politique associe la place publique, cet archétype de l'espace public, à l'agora athénienne. La place, centrale et minérale, serait le lieu originel de la délibération populaire et donc de la démocratie, celui où les habitants qui font la ville deviennent les citoyens qui font la cité. Joëlle Zask² a montré les ambiguïtés de cette assimilation. Les places publiques de la ville moderne ont surtout été conçues comme des « espaces de représentation³ » destinés à la mise en scène du pouvoir et où le peuple est en position de spectateur. Le développement historique des places publiques est plutôt lié à un recul de la démocratie et aux progrès des formes autoritaires de gouvernement.

Mais ces espaces du pouvoir sont aussi le théâtre des révoltes et révolutions qui s'en emparent au point qu'à l'époque contemporaine, par métonymie, les noms de grandes places urbaines désignent les mouvements qui s'y sont déroulés : Tian'anmen, place Tahrir, Maïdan... Plus près de nous, comment dissocier la rue Gay-Lussac ou la place de la République des événements qui les ont marqués et s'y succèdent encore ? On a d'ailleurs souvent commenté le besoin de contrôle des mouvements populaires qui aurait présidé à la conception des espaces publics parisiens par le baron Haussmann.

...

¹ Henri Lefebvre, philosophe français, *Le Droit à la ville*, Economica, 1968.

² Joëlle Zask, philosophe, maître de conférences à l'université d'Aix-Marseille, spécialiste de la philosophie politique, *Quand la ville devient publique*, Le Bord de l'eau, coll. « Les voies du politique », Paris, 2018.

³ Françoise Choay, historienne des théories et des formes urbaines et architecturales, professeure aux universités de Paris I et Paris VIII, *Espacements. L'Évolution de l'espace urbain en France*, Skira, 2004.

Cette charge politique de l'espace urbain a été révélée de façon inattendue en France, lors du mouvement des « gilets jaunes ». Le choix des ronds-points comme lieux de rassemblement et d'occupation a transformé ces éléments triviaux de voirie des zones urbaines périphériques en authentiques espaces publics.

Enfin, de façon tragique, c'est dans l'espace public qu'opère le plus souvent le terrorisme. Les attentats du 13 novembre 2015 à Paris et du 14 juillet 2016 à Nice ont pris pour cible de leur haine, au-delà même des foules qui les occupaient, le mode de vie déployé dans ces lieux emblématiques de ce que notre civilisation urbaine a pour nous de meilleur : les terrasses parisiennes, la grande « promenade » niçoise.

Bref, les espaces publics urbains ont une valeur proprement politique, raison supplémentaire pour en prendre soin.

Tout au long de notre parcours, nous avons eu à l'esprit cette évidence : soigner, ménager les espaces publics, ce n'est pas seulement veiller à la qualité urbaine, c'est œuvrer pour la démocratie.

Les espaces publics urbains du XXI^e siècle sont confrontés à trois grands défis.

Ces lieux communs de nos villes, où se joue notre civilisation urbaine, sont aujourd'hui soumis à des injonctions nombreuses, souvent contradictoires, qui peuvent être regroupés en trois défis principaux.

Leur design et leur exploitation doivent intégrer les exigences de l'écologie urbaine

Cela ne signifie pas seulement qu'ils doivent contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la préservation de la biodiversité en faisant une plus grande place à la nature, nous y reviendrons. Cela ne se réduit pas non plus à la nécessité de les adapter au réchauffement climatique en cours et à venir, par exemple par le traitement des îlots de chaleur ou par une gestion des sols adaptée aux risques de sécheresse et d'inondations.

D'une façon plus globale, on attend des espaces publics urbains, tout autant que des bâtiments, qu'ils rendent viable, vivable, résilient et désirable le modèle de la ville compacte, sans lequel il n'y aura pas d'avenir durable pour la civilisation urbaine.

Ils doivent contribuer à la réduction des inégalités et à la construction d'une société urbaine inclusive

Le principe de liberté d'accès à l'espace public pour tous est un acquis social important. Il a parfois été conquis par des mouvements de révolte populaire : les manifestations qui ont obtenu l'ouverture des grands parcs de Londres par exemple. Il est aujourd'hui menacé par les clôtures qui se multiplient dans nos villes bien au-delà du phénomène de ségrégation ultime que constituent les « *gated communities* » dans de nombreux pays. La remise en cause des îlots ouverts par les copropriétés riveraines est un mouvement général qui ne se limite pas à quelques ghettos de riches et menace la fluidité de la circulation piétonne.

Pour que ce droit soit réel pour tous, la conception et la gestion des espaces publics doivent avoir le souci des inégalités de genre. Les femmes se sentent trois fois plus en insécurité que les hommes en ville et une bonne partie des équipements sont d'un usage exclusivement masculin. Qu'on pense aux terrains multisports qui finissent inévitablement en terrains de foot pour garçons ou aux installations d'entraînement de rue (« *street workout* ») conçus pour les plus sportifs, c'est-à-dire les jeunes hommes en bonne santé, à l'exclusion du reste de la population. L'urbanisme féministe, revendiqué par Eva Kail à Vienne dès 1991, consiste à prendre en compte les demandes spécifiques des femmes en les consultant régulièrement, comme cela se pratique à Rennes avec les marches exploratrices des femmes.

Il faut rendre l'espace public accueillant pour les femmes, mais aussi pour les enfants qui disparaissent progressivement des rues et des places au risque de se transformer en « enfants d'intérieur ». La réduction et le cantonnement de la circulation automobile est une occasion de reconquête de la ville par les enfants. Saluons à ce titre les initiatives de

type « La rue aux enfants ». Plus une ville est faite pour les femmes et pour les enfants, plus elle l'est aussi pour les personnes âgées et en situation de handicap... plus elle est agréable pour tous.

Enfin, les espaces dits publics ne le sont pas vraiment s'ils sont conçus et gérés de façon volontairement inhospitalière pour ceux qui, faute de logement, les habitent, les « sans domicile fixe », au nombre de 300 000 en France, dont probablement la moitié sont réellement « sans abris ».

L'essor du numérique est à la fois une chance et une menace pour l'espace public

Le digital peut enrichir les services, publics et privés, rendus aux citoyens – « augmentation » de l'espace public – et optimiser la gestion urbaine qu'il favorise grâce à la collecte et au traitement en temps réel d'innombrables données, dont les citoyens peuvent être des acteurs, selon un modèle de *smart city* conçue comme une « *wikicity* ». Mais les dangers du numérique sont désormais bien documentés : risque d'isolement généralisé par la substitution de la connectivité digitale à l'interaction physique ; marchandisation de la totalité de la vie urbaine par l'extension de l'espace publicitaire à l'individu lui-même ; capacité de surveillance attaquant les libertés publiques et cette qualité essentielle de la ville, l'anonymat. Quant à l'espace public de délibération collective, on sait que les réseaux sociaux, qui devraient et peuvent parfois l'outiller, tendent surtout à lui substituer une démocratie d'opinions où circulent sans distinction vérités et mensonges.

Les autorités municipales doivent désormais, dans leur gouvernance même, s'adapter pour réguler et canaliser cette force nouvelle qui s'empare de l'espace public au profit d'un oligopole, au risque de le dévorer.

Si le métavers doit devenir un espace public, il faudra le gouverner comme un espace public, avec des autorités, des règles, des sanctions, pour faire en sorte qu'y vivre ne consiste pas

– pardon à Georges Perec¹ – à se déplacer d'un espace virtuel à un autre en se cognant partout.

Pour toutes ces raisons, on constate une véritable ébullition des réflexions, débats et projets concernant les espaces publics. En écho à cette effervescence dans le monde des architectes et des urbanistes, les municipalités y participent désormais non plus seulement au rythme des projets de transformations ou de créations nouvelles mais par des démarches de fond et une approche globale de leurs espaces publics.

Barcelone a par exemple rendu public un *Manuel d'urbanisme de la vie quotidienne*. C'est aussi le cas en France de Lyon, Dunkerque et Paris, qui ont élaboré, en concertation avec de nombreuses parties prenantes et les habitants eux-mêmes, des chartes dont l'ambition est de fixer des principes directeurs pour l'ensemble de leur action dans ce domaine.

Avec les auditeurs de l'Institut, nous avons constaté ce désir partagé d'une réelle renaissance des espaces publics urbains que nous avons explorée sous ces différents aspects.

Voici les principaux enseignements que nous en avons retirés

La diminution de la place de l'automobile est une opportunité historique pour une renaissance des espaces publics

L'affaire est entendue, la place occupée en ville par l'automobile, même « propre », doit reculer rapidement après avoir, pendant un siècle, structuré puissamment l'espace urbain. À Paris, une des villes les plus denses du monde, dès 1940, les trottoirs avaient perdu 40 % de leur surface par rapport à 1900. Aujourd'hui, près de 53 % des 2 460 hectares d'espace public traditionnel sont réservés à la chaussée, et donc essentiellement à la circulation automobile, et 47 % au trottoir.

...

¹ Georges Perec, *Espèces d'espaces* : « Vivre c'est passer d'un espace à un autre en essayant de se cogner le moins possible », Seuil, 1976.

Le mouvement de reflux est engagé, au nom de la lutte contre la pollution atmosphérique, contre les émissions de gaz à effet de serre et d'un nouvel art de vivre fondé sur la proximité et les circulations non motorisées, à commencer par la marche à pied. L'espace public redevient l'espace des piétons.

Cette mutation va libérer de très grandes surfaces : une place de stationnement occupe environ 10 mètres carrés ; le programme parisien de réduction de 65 000 places libèrera 60 hectares. Véronique Bédague a parlé, à juste titre, dans un article de 2021¹, d'une refonte complète de l'espace urbain. Il est essentiel que, cette fois-ci, les habitants en soient les acteurs, comme les y incite le « *parking day* », événement mondial d'appropriation des places de stationnement. Si les nouveaux usages de ces espaces apparaissent déjà – jardinage, échanges... – l'imagination est au pouvoir. Pour ne citer qu'un exemple qui fait rêver, le cabinet d'architecture SCAU propose de recycler les parkings souterrains au cœur de la ville pour en faire des « grottes de sommeil » (en 2019, l'APUR évaluait déjà à 96 ha la surface des parkings d'ores et déjà inutilisée à Paris).

La qualité des espaces publics dépend avant tout de l'attention accordée à leurs usages et à leur variation en fonction du temps

Cela sonne comme une évidence que la conception et les modes de gestion des espaces publics doivent être fondés sur une observation très attentive de leurs usages et, autant que possible, sur l'anticipation de leurs usages futurs. On sait que la réalité est tout autre. Le plus souvent, nos rues et nos places ne permettent pas même de satisfaire les besoins essentiels des citoyens : boire, s'asseoir, uriner... La misère de l'offre en toilettes publiques dans nos villes en témoigne. Il est urgent de prendre enfin ce sujet au sérieux sur le modèle des villes japonaises et coréennes et de garantir la disponibilité, l'hygiène et le confort de ces équipements de base qui peuvent être démultipliés par l'organisation

de l'accès aux « toilettes accueillantes » des commerces et des locaux riverains. D'une façon générale, les citoyens de la ville durable aspirent en effet moins à la monumentalité, aux grandes perspectives, qu'à une réelle aménité des espaces publics qui peut être le fondement d'une nouvelle esthétique. C'est ce que permet un design actif qui s'adresse aux cinq sens des habitants, donne une place centrale à la marche à pied et s'attache à préserver ou à créer des ambiances urbaines.

Les pratiques des citoyens étant évolutives, l'espace public doit être flexible pour s'y adapter. C'est le programme de l'urbanisme opportuniste, ouvert aux réalisations éphémères, et répondant aux aspirations révélées par la créativité spontanée des habitants : « parkour », « urbex », aventuriers des friches...

Ces nouvelles approches de l'espace public sont subtiles, notamment parce qu'elles doivent trouver un équilibre entre la nécessaire régulation des usages, par souci de la sécurité notamment, et le devoir de permettre et favoriser les surprises. Beaucoup d'initiatives de villes françaises vont dans ce sens : utilisation de micro-espaces, créations de sentiers métropolitains, promotion par des cartes des espaces publics accessibles en modes doux. Précisons que ce besoin d'une nouvelle culture des espaces publics, mettant en valeur leur diversité, à l'encontre de leur « instagrammisation », est encore plus nécessaire dans les zones périphériques des villes que dans leurs centres. La création d'un réseau de « refuges périurbains » dans l'agglomération bordelaise en est un bon exemple. Il est possible de favoriser un nouvel imaginaire du tourisme urbain pour les habitants.

Autre évidence encore insuffisamment prise en compte : un lieu connaît plusieurs fonctions selon les moments de la journée, de la nuit, de l'année. Nous n'habitons pas seulement des lieux mais aussi le temps, des temps différents.

La « chronotopie² » est la nouvelle grande affaire pour la gestion et la conception des

...

¹ Véronique Bédague, directrice générale de Nexity, tribune dans *Le Monde*, https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/02/12/avec-le-recul-ineluctable-de-la-voiture-en-ville-il-faut-imaginer-ensemble-une-refonte-de-l-espace-public-urbain_6069737_3232.html, 2021.

² Thierry Paquot, philosophe de l'urbain, professeur à l'Institut d'urbanisme de Paris, *La Chronotopie*, 2021.



© Iconicdesignparis.fr

espaces publics. Au modèle traditionnel – une surface, un usage, des usagers de longue durée pour une occupation réduite – il faut substituer la vision des usagers, des usages multiples, des espaces adaptables, une large palette de services. Plus de flux, de temps, de temporaire, de légèreté ; moins de stocks, d'espace, de définitif, de lourd.

D'un point de vue fonctionnel, on peut en attendre un temps d'occupation de l'espace optimisé et une valeur d'usage maximisée, une intensification paisible de la ville. Mais surtout le plaisir de vivre dans la ville compacte peut y gagner beaucoup. Les « bureaux du temps » créés par certaines villes (Belfort, Saint-Denis, Poitiers, Rennes), les « chartes de la nuit » de Lille, Rennes, Paris, Lyon, l'élection d'un « maire de la nuit » à Strasbourg, illustrent ce nouveau type de régulation des usages de l'espace public en fonction du temps. Ils débouchent sur de nouveaux services : transports de nuit, présence de commerces alimentaires (*foodtrucks*). Pourquoi pas un label de « haute qualité temporelle » décernée aux villes les plus avancées dans ce domaine, comme le suggère Luc Gwiazdzinsky ?

La nature est la principale force de transformation des espaces publics

Il ne s'agit plus seulement de végétaliser l'espace public mais de le concevoir et le gérer « avec » la nature. Ce n'est pas un luxe mais une nécessité pour adapter la ville compacte à l'anthropocène. Cela répond aussi à la biophilie croissante des citoyens, renforcée par

l'expérience de la crise sanitaire. Le monde de l'ingénierie et de l'aménagement, de même qu'un bon nombre d'élus ont engagé cette authentique révolution culturelle. Une partie des savoir-faire existent, souvent regroupés sous le terme de « bioclimatisme ». Mais beaucoup de problèmes techniques et d'arbitrages politiques doivent encore être surmontés.

Le sujet le plus complexe est probablement celui des sols, lui-même lié à celui du cycle de l'eau. Le sol et l'eau sont les conditions premières de la renaturation des villes. Il faut donc remettre en question le modèle de la ville imperméable : utilisation de nouveaux matériaux qui sont encore en phase expérimentale, création de noues paysagères comme espaces de jeux inondables... En Chine, le modèle de la « ville-éponge », créé par Yu Konjian¹ a été adopté par les politiques nationales. Nous ne sommes qu'au début de cette transformation radicale qui peut, de surcroît, permettre des économies importantes, sur le modèle de celles réalisées en vingt ans grâce à une gestion écologique des espaces verts.

La multiplication indispensable des peuplements d'arbres de nos villes demande autant d'intelligence au nouveau génie urbain. Car il ne suffit pas de planter, il faut choisir les essences pertinentes, favoriser leur croissance à long terme, adapter leurs modes d'entretien. Les multiples débats en cours à ce sujet sont de bon augure : les connaissances progressent, les regards changent.

Enfin, l'organisation actuelle de l'ensemble de l'espace urbain est remise en question par le nouvel impératif de continuité naturelle. La nature en ville ne peut en effet se limiter à des espaces réservés, des îlots ; elle doit se déployer tout au long de corridors. C'est la condition à la fois d'une vraie biodiversité urbaine et de la justice spatiale : le droit à la ville est désormais aussi un droit à la proximité de la nature pour tous les habitants. Tel est le programme exigeant des trames vertes, bleues, noires (limitation de l'éclairage nocturne), destinées à devenir de véritables infrastructures de la ville. Pour ajouter à

...

¹ Yu Konjian, créateur de *Turenscape*, professeur à l'école d'architecture et de paysage de Beijing : « Les pluies et la mousson ne sont pas des ennemis mais des trésors. »

la complexité de cet agenda, les espaces mobilisables pour créer ces continuités sont privés pour une bonne part : la métropole de Lyon en évalue la proportion à 70 %. Ce ne sera donc pas seulement une affaire d'aménagement public mais aussi de négociation. Pour réussir ces mutations, le rôle de la maintenance et de l'exploitation sera crucial, car le vivant appelle des soins d'un autre ordre que le béton et l'asphalte. C'est toute la ville qui devra désormais être jardinée, la différence entre voirie et espaces verts perdant sa pertinence.

Après sa végétalisation, cette rue est-elle une traversée ou un jardin ? Pourquoi ne pas compter les terrasses végétalisées comme des espaces verts ? La formation des personnels dédiés à ces fonctions, qu'ils soient agents publics ou salariés des entreprises privées, doit évoluer en conséquence. De même, les contrats des villes avec leurs prestataires devront-ils s'établir sur des critères de résultats dont les indicateurs sont encore largement à construire.

Les habitants, pour peu qu'on leur donne les moyens de développer leur culture du vivant, seront des alliés et des ressources pour construire la ville verte. Les initiatives spontanées comme « Belles de bitume » ou « Sauvages de ma rue », dans la lignée des pionniers du « *Guerilla gardening* », sont les avant-gardes de la coconstruction des espaces publics écologiques.

La présence de l'art dans les espaces publics n'est pas une parure ; elle leur confère leur puissance

Quelques exemples contemporains emblématiques, de natures très différentes, suffisent à étayer cette affirmation.

- À Berlin, le *Mémorial aux juifs assassinés d'Europe* de Peter Eisenman a réalisé l'impossible : donner une forme urbaine à la tragédie.
- L'art événement de Christo et Jeanne-Claude, tout éphémère qu'il fut, a marqué l'histoire de nos monuments et changé le regard porté sur eux.

- L'œuvre de Daniel Buren au Palais-Royal, vilipendée à sa création pour s'être substituée à un parking qui défigurait le site, est appropriée par les promeneurs, les touristes et les enfants.
- Les grands portraits de JR font vibrer l'humanité jusque dans les *favelas*.
- L'installation illégale de son taureau à Wall Street par Di Modica est devenue un emblème de New York.
- La *Catène de Conteneurs* du Havre sublime son port.
- Depuis 2012, le *Voyage à Nantes* a changé le cours de l'histoire et la réputation de la ville ; il est devenu une référence pour l'art public.
- Saint-Dizier, avec « La beauté sauvera le monde », qui transforme la ville en musée à ciel ouvert pendant trois semaines, fait de l'art pour tous un élément de sa renaissance.
- *Flash Invader* fait converger, grâce au numérique, art populaire et usage ludique de l'espace public [...]

Ces exemples de grande ampleur, évidemment non exhaustifs, ne suffisent pas à décrire la puissance de l'art public. De grands artistes pionniers du *street art* – Ernest Pignon-Ernest, Misstic, pour ne citer qu'eux – ont cultivé au contraire une discrétion que pratiquent leurs successeurs, artistes de la micro-intervention et de la surprise, cet élément essentiel de la magie urbaine. Le « *flacking* », inventé par le « raccommodeur-artiste » lyonnais Ememem, qui « répare » des défauts du bitume avec des mosaïques de couleurs, en est un bel exemple récent.

Notons que la commande privée n'est pas de tradition dans l'art public qui est généralement le fruit soit de la commande publique, soit de l'action individuelle, voire sauvage, des artistes eux-mêmes. L'initiative « Un immeuble, une œuvre », lancée en 2015 et regroupant aujourd'hui soixante-neuf entreprises, est à cet égard une réelle nouveauté. Elle a donné naissance à ce

...

jour à 537 œuvres, dont un bon nombre se situent dans des lieux publics.

On se réjouit de la forte présence des arts plastiques dans les villes françaises. On regrette en revanche que les arts vivants y soient si peu encouragés, sauf à l'occasion de grands événements et festivals. À l'exception notable de la RATP, ou de la SNCF avec les pianos en gares, les collectivités n'ont pas de politique de la musique dans l'espace public. Et pourtant, il suffit d'un saxophoniste ou d'un violoniste pour changer l'ambiance d'une rue et enchanter un trajet. Comme pour les arts plastiques, la commande privée pourrait d'ailleurs, pour un coût faible, faire vivre décemment de nombreux musiciens de talent au profit de l'ensemble de la population... et à la satisfaction de leurs clients.

La porosité public/privé dans les espaces publics est un fait ; elle appelle de nouvelles approches

Le modèle traditionnel selon lequel le privé s'occupe du bâti et les pouvoirs publics du reste doit être remis en question. La nature juridique des espaces ne vaut en effet... que pour les juristes. De même que les oiseaux ne connaissent pas le cadastre, il n'y a pas de distinction entre espace public et privé pour les habitants usagers. L'exemple du « *mall* » commercial, cette constante de la ville planétaire, dont il faut penser la transformation plutôt que la mépriser, est instructif à cet égard. Ces propriétés privées sont, dans bien des cas, les seuls espaces publics dont disposent ceux qui les fréquentent. Le concept de « *private owned public space* », aux États-Unis, donne une traduction juridique à cette réalité.

Il faut respecter la vision patrimoniale de nombreuses villes selon laquelle un espace public est un foncier dont la maîtrise est publique, surtout quand elles en tirent toutes les conséquences en termes de moyens, comme c'est le cas à Rennes. Il faut aussi reconnaître que le droit positif favorise cette vision, notamment par la désignation et l'engagement des responsabilités des différents propriétaires.

Le modèle traditionnel de l'aménagement urbain est encore dominant : la vente des

charges foncières permet de financer une partie des nouveaux espaces publics et la fiscalité pourvoit au solde et à l'exploitation.

Mais on constate pourtant une évolution rapide de cet équilibre.

D'abord parce qu'il est désormais demandé à chaque projet privé, logements, commerces ou bureaux, de repenser son environnement immédiat : pas de porte, vie du quartier.

Certaines réalisations récentes vont plus loin encore, en ouvrant largement à l'usage public des espaces et bâtiments privés. À Boulogne-Billancourt, sur un site emblématique de l'histoire industrielle, le nouveau siège de BNP Real Estate, Metal 57, en est un exemple radical qui fait date. À Paris, la rénovation du site Morland brouille lui aussi les frontières entre public et privé en modifiant la forme même d'une place publique. Certains centres commerciaux à ciel ouvert sont de véritables nouvelles rues offertes aux citoyens, comme c'est le cas pour Beaupassage dans le VII^e arrondissement de Paris. Quand il s'agit de les rénover, la possibilité d'une prise en charge du financement par les investisseurs privés suppose que de nouvelles formes de délégations de gestion soient mises au point, problème dont la complexité, non seulement juridique mais aussi politique, n'a pas encore pu être surmontée pour la rue Grolée, à Lyon.

Cette tendance résulte d'une convergence entre les intérêts privés bien compris et les politiques publiques. Pour les premiers, et notamment pour les propriétaires ultimes – les foncières de plus en plus soucieuses de durabilité – la qualité et la réputation de l'espace public dans lequel baignent leurs actifs immobiliers est un gage de leur valeur à long terme. L'exemple de La Défense est le plus édifiant : le sauvetage de la valeur des actifs immobiliers (50 Md€) dépend largement de la requalification des espaces publics à laquelle les propriétaires ne devraient donc pas rechigner à participer. Pour les secondes, cela permet une démultiplication de l'espace public sans impact budgétaire.

Le développement rapide des appels à projets urbains innovants (APUI), qui laissent



dans bien des cas à l'initiative privée le soin du design de l'espace public, est à cet égard une révolution dans la répartition traditionnelle des rôles.

De façon plus fondamentale encore, la réflexion engagée par David Mangin sur le « rez-de-ville », qui devrait, d'après lui, guider désormais l'ensemble de l'aménagement et du design urbains est un appel à dépasser les logiques patrimoniales en partant des usages et des cheminements pour reconcevoir la ville.

Faudra-t-il, pour y parvenir, limiter les droits des copropriétés qui ont l'inconvénient d'être à la fois enclines à la fermeture des espaces dont elles héritent de la part des promoteurs et mal organisées pour la négociation entre les parties prenantes ?

Enfin l'arrivée en force de l'oligopole digital dans l'espace public perturbe nos catégories traditionnelles.

Isabelle Baraud-Serfaty en documente l'impact sur son sujet de prédilection, le trottoir, cet objet à la fois simple et complexe, impensé de l'urbanisme contemporain, qui incarne en effet la porosité entre public et privé dans l'espace urbain. Le trottoir est l'espace public le plus humble, le lieu de l'esthétique ordinaire. Mais c'est aussi un espace rare, donc de grande valeur. Ses fonctions évoluent du fait des exigences de la transition écologique : plantations d'arbres, permis de végétalisation, bacs de récupération des eaux de pluie et de compostage, kiosques d'alimentation en circuits courts, réparation de vélos... Il est aussi une ressource très matérielle de la révolution digitale, dans ses applications logistiques et de transport – « *curb kissing* » du « *click and collect* », des livraisons, des VTC ; « *free floating* » ; « *smart parking* », etc. – et par la collecte et le traitement en temps réel de données sur les usages de l'espace urbain, qui donnent aux acteurs de l'oligopole¹ une puissante capacité d'influence sur la vie urbaine, avec beaucoup d'avance sur les moyens dont

disposent les autorités publiques. Pour ne citer que cet exemple, on peut se demander si ce ne sont pas les opérateurs numériques qui disposeront des données les plus fiables pour apprécier la commercialité d'une rue et donc pour tarifer les terrasses.

Le nouvel écosystème d'acteurs interdépendants qui résulte de cette évolution doit être régulé. Une nouvelle gouvernance de la rue doit s'établir, qui suppose elle-même une beaucoup plus grande transversalité dans la gestion des services publics. Il est clair, par exemple, que le principe de gratuité du trottoir doit être revisité quand il devient un véritable moyen de production pour certaines entreprises. La tradition centralisatrice française ne donne pas aux collectivités la liberté de le faire à la vitesse pourtant requise par l'agilité des acteurs numériques.

On reviendra plus loin sur le fait que le « privé », c'est aussi l'ensemble des habitants eux-mêmes qui peuvent coproduire l'espace public, ce qui suppose là encore de la créativité juridique pour leur donner une réelle liberté d'initiative et une responsabilité de gestion. L'exemple de la rue du Jourdain, dans le XX^e arrondissement de Paris en est un bon exemple.

Le financement de l'espace public est avant tout un problème d'exploitation

C'est sur les budgets de fonctionnement des villes que pèse l'essentiel du coût des espaces publics. En dépit de recettes juridiquement consacrées à la propreté, le « compte d'exploitation » de l'espace public² est déficitaire, comme nous l'a montré, en primeur, Jean-François Danon à propos de la Ville de Paris.

Propreté, voirie, espaces verts, police municipale : les chiffres sont impressionnants (1,4 Md€ de dépenses par an à Paris ; 25 % de l'effectif municipal, pour plus de 5 000 ha, en comptant les bois de Boulogne et de Vincennes, soit environ 50 % de la surface

...

¹ Comme le fait justement remarquer Isabelle Baraud-Serfaty, le fait que la filiale dédiée aux projets urbains d'Alphabet, maison-mère de Google, ait pris pour nom Sidewalk Labs est très révélateur de cette convoitise pour le trottoir.

² Il s'agit d'une maquette (septembre 2022) de ce que serait un compte d'exploitation de l'espace public comparant dépenses et recettes.

de la ville). En recettes, le poids des recettes liées à la voiture (stationnement de surface et souterrain) s'élève à 25 % des recettes totales : il devient urgent de penser la nouvelle économie résultant de la mutation des mobilités dans l'espace public.

La structure de ces budgets est affectée par les évolutions en cours qui posent de nombreuses questions difficiles.

Par exemple, l'interdiction des terrasses chauffées, pour cause de sobriété énergétique, se traduit par une perte de recettes pour les villes.

Question plus massive : quelles recettes se substitueront à terme à celles en provenance du stationnement payant, grosses contributrices, dans le cadre de la diminution de la place de l'automobile en ville ?

Question politique et de libertés publiques : pour réduire par la prévention les dépenses de propreté, poste de loin le plus lourd (600 M€ à Paris), jusqu'où aller dans l'utilisation des moyens numériques sur le modèle des pays d'Extrême-Orient (et pas seulement la Chine) ?

Le service de la collecte et du traitement des déchets devient un service de l'économie circulaire qui interagit avec les logisticiens, les sites internet (Le Bon Coin...), les habitants (« Dans ma rue », service de propreté collaborative). Comment adapter la TEOM¹ en conséquence ?

La remise en cause du principe de gratuité d'accès à l'espace public, qui semble une évidence quand on pense à l'usage du trottoir par Amazon, pourrait-elle s'étendre à l'utilisation des parcs et jardins par des activités lucratives (clubs de sport par exemple) ?

La disparition de la taxe d'habitation pose la question de la facturation au moins partielle de certains services pour restaurer un lien entre les services municipaux et les habitants. Faut-il suivre la voie de Séoul, New York, Chicago, qui ont mis en place des contri-

butions des commerces à la rénovation des espaces publics dont ils sont riverains en fonction de la hausse de fréquentation dont ils bénéficient (« *tax increment financing* »), un peu sur le modèle aéroportuaire ?

Toutes ces questions appellent des réponses prudentes et évidemment différentes d'une ville à l'autre. Mais, au bout du compte, une conclusion semble s'imposer :

- étant entendu que le modèle de la ville compacte repose sur la qualité de ses espaces publics qui dépend elle-même de celle des services publics qui les gèrent (quel que soit leur mode opératoire, régie ou délégation au secteur privé) ;
- si l'on veut éviter une privatisation des espaces publics, seul le financement majoritaire par la fiscalité peut préserver leur valeur de communs, étant entendu que la condition première est de mobiliser les citoyens (prévention, action contre les incivilités...) pour améliorer l'efficacité des services ;
- la recette fiscale la plus adaptée et la plus juste est celle qui provient de la taxation de la rente foncière dont la croissance est vertigineuse, au moins dans les centres urbains, du fait d'un marché immobilier qui bénéficie de la qualité des espaces publics.

Il faut stimuler l'appétit des citoyens pour la concertation sur la conception et la gestion des espaces publics

L'implication des habitants-citoyens dans l'espace public est paradoxal.

D'un côté, nous traversons ces espaces sans beaucoup nous en préoccuper. Nous circulons, nous flânons et échangeons dans les rues, sur les places et dans les parcs, nous pratiquons ces espaces sans leur prêter une grande attention. Nous investissons beaucoup d'argent, de temps et d'énergie dans la décoration et l'aménagement de notre logement, mais nous semblons négliger nos espaces communs.

...

¹ TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Pourtant, comme l'a montré le CEREMA en 2019, et comme l'atteste le succès des budgets participatifs, il y a un désir croissant des habitants de s'investir dans la conception et la gestion des espaces publics.

Il est possible et hautement souhaitable d'activer la fabrique citoyenne de la ville qui peut prendre des formes très diverses : assemblées publiques, consultations, conseils de quartiers, budgets participatifs, audiences publiques...

Le premier objectif de ces démarches de participation est de passer plus de temps en débats préalables pour en perdre moins en conflits ultérieurs.

Par ailleurs, ne pas le faire, c'est se priver de connaissances et d'informations, s'exposer à des recours sans fin, oublier que nous sommes tous des habitants, y compris les élus et les experts.

La concertation est un processus apprenant. Lorsqu'il est réussi, les participants en sortent transformés.

Les conditions de réussite d'une réelle concertation reposent sur quelques principes :

- Nul sujet n'est trop complexe pour être mis en débat. Le but est d'éviter la défiance face à la technicité des sujets. Il faut partir d'une présomption de compétence et en donner les moyens aux participants par une bonne préparation et un accompagnement à la hauteur de l'enjeu ;
- Les organisateurs doivent faire preuve d'humilité face aux préoccupations des habitants. Pas de mépris pour les questions sur les crottes de chiens ! ;
- Il ne faut pas épuiser les habitants, notamment ceux des quartiers populaires, en leur reposant toujours les mêmes questions. Cela suppose de mieux utiliser les masses d'informations déjà disponibles, notamment grâce à Internet ;
- Il faut prendre le temps nécessaire : une concertation expédiée dans une réunion

de deux heures n'a aucun intérêt et est contre-productive ;

- Il faut imposer des protocoles de discussion contradictoire et être très clair sur les objectifs de la concertation ;
- Un bon résultat d'une concertation fait apparaître les zones de consensus et les sujets qui divisent ;
- Tout ce qui précède suppose une gouvernance urbaine efficace et une forte implication des élus et des professionnels.

On constate d'importants progrès dans de nombreuses villes ces dernières années lorsqu'il s'agit de processus d'association des habitants lancés à l'initiative des collectivités. Le cas du jury citoyen qui a statué sur l'avenir du parking de la Vilaine, en plein centre-ville de Rennes, en est un exemple remarquable.

À Paris, l'association d'habitants « Les hypers voisins » s'est vu attribuer le rôle d'assistant à la maîtrise d'ouvrage pour la transformation d'un carrefour en place de village, passant ainsi de la concertation à la coproduction de l'espace public.

En revanche, la concertation réglementaire reste très pauvre, probablement parce qu'elle ne bénéficie pas du même niveau d'investissement.

Il faut généraliser et faire progresser ces démarches ; le jeu en vaut la chandelle : il s'agit de faire vivre la démocratie dans la production et la gestion de l'espace public, de faire se rejoindre l'espace public de délibération et l'espace urbain.

En guise de conclusion, une affirmation pleine d'espoir : la forme et la gestion des espaces publics urbains peuvent contribuer au renouveau de la démocratie

Qu'est-ce qu'un « espace urbain démocratique » ? Joëlle Zask a apporté quelques éléments d'une réponse contemporaine à cette question très complexe.

...

Comme on l'a vu plus haut, ce n'est pas, selon elle, la place ordonnée et régulière, espace dont le pouvoir est à la fois le producteur, le gérant et l'utilisateur.

La place publique démocratique devrait être reliée à la nature, écologique, irrégulière et asymétrique. Car le débat public lui-même n'est pas un échange abstrait dans le ciel de la raison. Ses lieux doivent donc être complexes, flexibles, pour pouvoir être reconfigurés en permanence.

La place démocratique ne doit pas exposer les individus mais les protéger. On doit pou-

voir s'y asseoir. Elle doit favoriser toutes les formes d'interaction et laisser une place à l'improvisation. Elle doit avoir des passages multiples et être ouverte à tous.

« Un "bon" espace public ne ressemble en rien à une agora évidée et conforme à un plan géométrique. C'est un espace biscornu et polyvalent, comme l'était en réalité l'agora d'Athènes, entre salon de la ville, place du marché, lieu de discussion, aire de jeu, salle de théâtre, tout à la fois. »

